



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/461
29 décembre 1994

Distr. GENERALE

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS et
FRANÇAIS

**DECLARATION DE LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE,
DATEE DU 8 DECEMBRE 1994, SUR L'ADHESION DE L'UKRAINE AU
TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES**

L'Union européenne a publié la déclaration ci-jointe, datée du 8 décembre 1994, sur l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La déclaration est distribuée à tous les Etats Membres conformément à la demande présentée par le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne au nom de l'Union européenne.

**DECLARATION DE LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE SUR
L'ADHESION DE L'UKRAINE AU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION
DES ARMES NUCLEAIRES***

L'Union européenne se félicite vivement de l'adhésion de l'Ukraine, le 5 décembre 1994, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires. Elle prend acte de ce que l'engagement pris par l'Ukraine de devenir un Etat non doté d'armes nucléaires a été rapidement concrétisé.

L'Union européenne est convaincue que ce pas important ouvrira la voie à la mise en oeuvre intégrale des traités START et à la poursuite du processus de désarmement nucléaire.

L'Union européenne invite l'Ukraine à conclure le plus rapidement possible un accord de garanties complètes avec l'AIEA, conformément à l'article III du TNP.

L'Union européenne engage tous les autres Etats qui n'ont pas encore adhéré au TNP à le faire le plus rapidement possible. Elle a pris acte de ce que les pays concernés de la CEI se sont engagés à y adhérer.

L'Union européenne confirme qu'elle est favorable à une prorogation indéfinie et inconditionnelle du TNP et invite tous les Etats parties au Traité à souscrire à cet objectif. Elle se félicite par conséquent que tous les Membres de la CSCE s'y soient déclarés attachés.

L'Autriche, la Suède et la Finlande, pays adhérents, s'associent à la présente déclaration.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne s'alignent sur la présente déclaration.

* Version française reçue de la Commission européenne.